

Le combat héroïque qu'a mené et continue de mener le peuple frère de Guinée-Bissau démontre une fois de plus que la lutte pour l'indépendance est non seulement sacrée, mais également essentielle pour tous les peuples qui restent sous domination coloniale ou sous occupation par des forces étrangères.

Le peuple de Guinée-Bissau, dirigé par le PAIGC, vient de dire qu'il ne peut exister aucune force capable d'empêcher la libération totale et l'accession à l'indépendance d'un peuple qui s'est donné pour tâche de libérer son territoire et qu'il était prêt à sacrifier énormément de choses pour que son pays soit enfin libre. Quelqu'un a dit : l'indépendance ne se donne point, elle s'arrache! Avec une volonté inébranlable de libérer le territoire national du joug colonial portugais - qui bénéficie de l'aide effective de ses alliés de l'OTAN - et grâce à l'unité du peuple africain, le peuple de Guinée-Bissau vient d'arracher son droit à la vie.

Le combattant glorieux Amilcar Cabral n'a jamais perdu confiance dans la victoire de son peuple. Le colonialisme a cru, en l'assassinant, que sa voix serait étouffée, mais aujourd'hui ses paroles, ses actes, en un mot sa foi en son peuple, sa certitude dans la victoire finale confirment combien était grande sa personnalité et combien était grand son courage. Ses compatriotes, ses amis dirigeants du PAIGC continueront le combat jusqu'au départ du dernier soldat de l'armée coloniale portugaise.

Quoi qu'elles fassent, les forces de l'impérialisme et du colonialisme, qui voudraient continuer la politique d'occupation et d'exploitation, ne peuvent arrêter le mouvement de l'histoire du peuple de Guinée-Bissau. Les autorités coloniales portugaises, avec leurs collaborateurs de Pretoria, de Salisbury et de Tel-Aviv, sont condamnées; la victoire des forces des mouvements de libération en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient est, en fait, irréfutable. C'est un domaine de la nouvelle réalité de la géopolitique.

Les autorités coloniales de Lisbonne essaient d'intensifier leur occupation illégale et militaire sur le territoire de la nouvelle République de Guinée-Bissau. Croit-on qu'elles vont, de ce fait, intimider ce peuple héroïque? L'histoire contemporaine est là pour détruire ce mythe. Le temps des mythes est révolu. Le

M. Al-Attar (Yémen)

temps des mythes de la supériorité militaire, de l'occupation par la force, des expéditions punitives et de l'invincibilité est révolu. Nos frères de Guinée-Bissau, comme nos frères d'autres peuples en lutte pour l'indépendance en Angola, au Mozambique, en Afrique du Sud, en Rhodésie et au Moyen-Orient, le prouvent chaque jour davantage.

La Charte des Nations Unies a toujours été violée par le Gouvernement portugais et les gouvernements qui sont de même essence, c'est-à-dire ceux qui pratiquent la force militaire, l'occupation et l'arrogance impérialiste et n'ont que mépris pour les résolutions votées par notre Organisation. N'est-il pas temps, pour nous qui respectons la Charte, de prendre la décision d'appliquer l'Article 6 de la Charte? Pourquoi y a-t-il une certaine hésitation à donner une leçon internationale au Gouvernement portugais, qui défie la majorité de notre Assemblée? La déclaration de l'indépendance de la République de Guinée-Bissau devrait être interprétée dans le contexte du Chapitre XII de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies devrait célébrer la victoire obtenue par le peuple de Guinée-Bissau, qui sera - et nous en sommes certains - un Membre qui respectera tous les articles de la Charte.

Le Gouvernement du Portugal - qui pratique une politique fallacieuse et irresponsable - voudrait ignorer cette réalité politique. Cela ne nous empêche pas de reconnaître le fait qu'il y a un Etat indépendant et souverain de la République de Guinée-Bissau et que Lisbonne viole l'indépendance de cet Etat d'une façon flagrante, non seulement par l'occupation illégale de certains secteurs, mais aussi par les actes criminels perpétrés contre la population de la Guinée-Bissau. C'est pourquoi l'ONU est appelée à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour consolider la République de Guinée-Bissau.

Ma délégation constate qu'il y a déjà plus de 70 pays - dont le mien - qui reconnaissent la nouvelle république. Il est par conséquent normal que nous demandions que la République de Guinée-Bissau siège parmi nous et que l'Assemblée générale exige l'évacuation des forces d'occupation portugaises. Le défi lancé par le Portugal en continuant d'occuper certains secteurs de la République de Guinée-Bissau constitue un défi lancé non point seulement au peuple de Guinée-Bissau, mais également à la communauté internationale. Il est temps que nous agissions.

M. Al-Attar (Yémen)

Ma délégation a l'honneur de figurer parmi les auteurs du projet de résolution dont est saisie l'Assemblée. Nous sommes sûrs que l'Assemblée générale l'adoptera à une écrasante majorité et qu'elle condamnera irrévocablement l'occupation illégale des territoires d'un Etat souverain et indépendant. Ce sera une victoire non seulement pour le peuple de Guinée-Bissau, mais pour tous les peuples qui luttent pour leur indépendance, et ce sera agir en accord avec les principes et les critères de la Charte définis et défendus par les Etats Membres.

Ainsi, ce peuple héroïque pourra compter sur l'appui de la communauté internationale pour pouvoir se consacrer aux tâches du développement économique et social.

M. ARAIM (Irak) (interprétation de l'anglais) : La question du colonialisme portugais en Afrique fait l'objet de discussions approfondies et intensives depuis 13 ans. Depuis l'adoption de la résolution 1514 (XV), l'Assemblée générale et le Comité des Vingt-Quatre ont adopté plusieurs résolutions demandant au Portugal d'abandonner sa politique coloniale dans les territoires placés sous sa domination et l'engageant à parvenir à un règlement pacifique en consultation avec les représentants des populations de ces territoires. Au lieu de réagir de manière positive à ces résolutions et à la pression de l'opinion publique internationale, le Portugal a adopté une politique de répression et de violence accrues. Il est allé jusqu'à massacrer des civils et bombarder des villages civils.

M. Araim (Irak)

Les combattants de la liberté ont pu se convaincre que le Portugal ne céderait pas à la pression internationale, qu'il persisterait dans sa politique coloniale et que la seule méthode qui leur restait était de prendre les armes pour contraindre les colonialistes à reconnaître les droits de la population de la Guinée-Bissau et d'autres territoires. La lutte a été victorieuse et les combattants de la liberté, dirigés d'une manière courageuse et éclairée par le PAIGC, ont été en mesure de libérer de vastes parties de leur territoire. Le succès de leur armée a permis d'aboutir à de nombreux et importants résultats. Le PAIGC a été en mesure de doter la population de la Guinée-Bissau d'une administration qui a pu lui assurer quelques progrès. Bien que le PAIGC ait été engagé dans la lutte contre les colonialistes portugais, cette lutte ne l'a pas empêché de créer des écoles, des hôpitaux et tous les services nécessaires pour le bien-être de ses compatriotes.

Une mission de visite du Comité spécial des Vingt-Quatre a eu l'occasion de se rendre dans les régions libérées de la Guinée-Bissau. Son rapport, qui a reçu l'approbation du Comité spécial, contenait des preuves très claires et irréfutables que les régions libérées de la Guinée-Bissau avaient réalisé l'autonomie sous la conduite éclairée du PAIGC. Ce rapport mettait également en lumière les liens très forts qui unissent le peuple au PAIGC.

Le Comité spécial - ou sa mission de visite - n'a pas été seul à confirmer que le PAIGC avait sous son autorité de vastes étendues du territoire. Des vingtaines de journalistes venus de différentes parties du monde en ont fait autant. Ils ont publié des photographies et des articles concernant les régions libérées qu'ils ont visitées en Guinée-Bissau. Ces réalisations ont accru la confiance que le peuple de la Guinée-Bissau témoigne à ses dirigeants ainsi que les contacts entre eux. Le programme politique a été accepté par la population comme étant le seul moyen de faire disparaître la domination coloniale et de se donner une existence prospère.

Le PAIGC, pendant longtemps, s'est efforcé d'arriver à un règlement pacifique avec les autorités coloniales et il a continué de le faire après avoir libéré de vastes régions du territoire ainsi enlevé au joug du colonialisme portugais. Pourtant, le Portugal a persisté dans sa politique, allant jusqu'à nier l'existence du

M. Araim (Irak)

mouvement de libération nationale. Ce grand patriote de l'Afrique qu'était Amilcar Cabral était disposé à réaliser un règlement pacifique. Pour toute réponse à son noble appel, les colonialistes l'ont assassiné. C'est ainsi que le PAIGC a été contraint d'arriver à la conclusion que la déclaration d'indépendance n'était que l'expression pratique de la réalité en Guinée-Bissau. Le PAIGC a sous son autorité de vastes étendues en Guinée-Bissau. Il exerce un contrôle de fait sur la plus grande partie du territoire et la population du territoire a la plus entière confiance dans le PAIGC et son gouvernement. Le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau se conduit selon les principes du droit international. La dernière résolution adoptée par l'Assemblée générale [2918 (XXVII)] confirme que le mouvement de libération nationale est le représentant authentique de la population de Guinée-Bissau.

Cette résolution demandait au Portugal de négocier avec le mouvement de libération nationale afin que le peuple puisse jouir de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Elle exigeait la cessation immédiate de la guerre coloniale poursuivie par le Portugal et le retrait de ses forces militaires et autres du territoire. Le Conseil de sécurité, quant à lui, a adopté la résolution 322 (1972) qui confirme les mêmes principes.

Feu Amilcar Cabral était prêt, comme je l'ai dit, à négocier avec les autorités portugaises. Le Portugal n'a pris aucune mesure à l'égard de ces résolutions et de ces appels. Alors que le Gouvernement du Portugal ne se comporte pas selon les principes du droit international, nous constatons que le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, de son côté, respecte ces principes en signalant à l'attention de la communauté mondiale l'occupation illégale d'une partie de son territoire par le Portugal et cherche l'appui de notre Organisation pour mettre fin rapidement à cette occupation.

De l'avis de ma délégation, le projet de résolution qui a été présenté à l'Assemblée et dont nous avons l'honneur d'être coauteurs est conforme aux résolutions déjà adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale concernant la Guinée-Bissau. Notre Organisation est chargée de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Elle doit également agir selon les principes et les objectifs de